



Jewish Community  
Council of Montreal

Conseil de la Communauté  
Juive de Montréal

ועד העיר דמונטריאל

בס"ד

Le 13 Septembre 2020

24 Elul 5780

6819 Decarie Blvd,  
Montreal, Quebec,  
H3W 3E4  
Tel: (514) 739-6363  
Fax: (514) 739-7024  
Web: www.jccom.ca

## **COVID-19: AVIS AUX VOYAGEURS**

Dans le passé, notre famille et nos amis des États-Unis se joignaient souvent à nous pour célébrer les Grandes Fêtes et les dix jours de crainte.

Cette année, cependant, en raison de la pandémie, ce ne sera pas le cas.

Nous nous sommes récemment entretenus avec des représentants du gouvernement qui ont confirmé que le gouvernement du Canada a mis en place des restrictions temporaires de voyage dans tous les moyens de transport (terrestre, aérien, maritime, ferroviaire) afin de protéger les résidents du Canada et d'alléger le fardeau potentiel que les voyageurs malades peuvent faire peser sur le système de soins de santé et les travailleurs de première ligne du Canada. La frontière canadienne n'est pas fermée, mais des restrictions frontalières ont été introduites pour les voyageurs qui souhaitent venir au Canada depuis les États-Unis ou l'étranger pour des raisons discrétionnaires ou facultatives. Les citoyens canadiens et les résidents permanents, quant à eux, continuent d'entrer au Canada de plein droit et sont soumis aux mesures de dépistage de la COVID-19.

Les non-Canadiens ne sont autorisés à entrer dans notre pays que pour les déplacements essentiels. Les personnes seront arrêtées aux postes frontaliers si elles voyagent pour des raisons facultatives ou discrétionnaires.

Pour être clair, le gouvernement du Canada ne considère pas la célébration de Rosh Hashanah ou de Yom Kippour comme un voyage essentiel.

Les autorités ont également souligné que les non-Canadiens entrant dans le pays par voie aérienne ou terrestre doivent prouver que leur visite est essentielle. Les voyageurs doivent disposer des documents nécessaires pour fournir des détails sur la ou les raisons de leur voyage, la durée de leur séjour, ainsi que toute autre information permettant de justifier la nature essentielle de leur voyage. Si, par exemple, l'objectif est de prendre soin d'un membre de la famille immédiate, vous devrez démontrer que vous seul pouvez remplir ce rôle.

À la frontière, un agent des services frontaliers ou un agent de quarantaine évalueront les symptômes de chaque voyageur et exigerons la soumission d'un plan de quarantaine qui doit comprendre l'endroit où vous séjournez, des détails sur la manière dont vous vous rendez à votre destination, ainsi que comment vous allez accéder aux services essentiels, comme l'épicerie et les soins médicaux. Pour plus de détails, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19/restrictions-exemptions-voyage.html>. Nous tenons à souligner que toutes les personnes entrant au Canada doivent s'isoler pendant 14 jours.

En effet, nous vivons une période difficile, mais nous devons continuer à être vigilants et nous comporter de manière responsable si nous voulons réussir à limiter la propagation de la COVID-19. Espérons que l'année prochaine nous puissions tous nous réunir dans nos maisons et nos synagogues avec nos familles et nos amis de partout dans le monde pour marquer le début de la nouvelle année ainsi que pour observer la journée de Yom Kippour.